



Rapport sur la situation en matière de développement durable

Ville de Colombes
2011-2012



Préambule

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter, par Monsieur le Maire, préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport doit porter sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Aussi, ce dernier fait-il le point sur le bilan 2011 des actions et les perspectives 2012 pour les deux volets suivants :

- Partie 1 : politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire
- Partie 2 : actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Forte de la réalisation de son Agenda 21 local, adopté en novembre 2009, et de l'élaboration de son Agenda 21 interne au cours de l'année 2010 (encore non validé), la Ville de Colombes est en situation de répondre à cette nouvelle obligation légale.

Le présent rapport, organisé autour des Agendas 21 local et interne, balaye donc l'ensemble des politiques publiques et activités internes réalisées en 2011 et les perspectives 2012 en matière de développement durable.

En outre, pour la première édition de ce rapport, les modalités d'élaboration et de concertation de ces deux documents cadre sont rappelées.

Sommaire

1. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES SUR LE TERRITOIRE COLOMBIEN	5
1.1. L'élaboration de l'Agenda 21 local	5
✓ Le Conseil du développement durable	5
✓ Les Assises du développement durable	6
1.2. Le plan d'actions de l'Agenda 21 local	7
✓ Le choix de 25 actions	7
✓ Le plan d'actions	8
✓ Un projet qui intègre les 5 finalités du développement durable	9
1.3. Bilan et perspectives de l'Agenda 21 local	10
✓ Mobilité et transports durables	10
✓ Urbanisme et habitat durable	11
✓ Environnement et cadre de vie	11
✓ Economie responsable et durable	12
✓ Territoire et solidarité	12
1.4. Les autres projets portant sur les politiques publiques de développement durable	13
✓ L'Agenda 21, un projet qui s'articule avec les autres documents stratégiques de la collectivité	13
✓ Les autres actions Colombiennes en matière de développement durable	13
2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE	15
2.1. L'élaboration de l'Agenda 21 interne	15
✓ Le lancement de la démarche et la concertation avec les agents	15
✓ L'élaboration du programme d'actions	16
2.2. Les propositions du plan d'actions de l'Agenda 21 interne	17
2.3. Bilan et perspectives de l'Agenda 21 interne	18
✓ Le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)	18
✓ La santé et le bien-être au travail	18
✓ Tri et gestion des déchets municipaux	19
✓ Achats durables	19
✓ Bâtiments économes	20
2.4. Les autres projets portant sur le fonctionnement et les activités internes	21
ANNEXE	22

1. Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes sur le territoire colombien

Les objectifs de politiques publiques de la municipalité en matière de développement durable sont précisés dans un document cadre : l'Agenda 21 local. Véritable feuille de route, composé de 25 fiches actions, ce document est le fruit d'une large concertation initiée dès 2008 et adopté en novembre 2009.

La Ville de Colombes est l'une des 400 premières communes à s'être dotées d'un Agenda 21, et la première de la boucle nord des Hauts de Seine.



Le diagnostic a permis la mise en évidence de 5 grands axes de travail qui constituent les thèmes de l'Agenda 21 local :

- Transport et mobilité
- Urbanisme et habitat durable
- Cadre de vie et environnement
- Economie responsable et durable
- Territoire et solidarité

1.1. L'élaboration de l'Agenda 21 local

Axe fort des démarches de développement durable et plus particulièrement des Agendas 21, la concertation de l'ensemble des parties prenantes est indispensable à la mobilisation des acteurs et à la conduite du changement requise pour un développement plus responsable et durable des territoires.

Consciente de son importance, la Ville de Colombes a souhaité s'appuyer sur une large concertation.

✓ **Le Conseil du développement durable**

Le Conseil du développement durable a été créé par délibération du 23 octobre 2008. Il se compose à sa création de 10 représentants des conseils de quartier, 9 élus, 12 institutionnels et personnalités qualifiées, 8 entrepreneurs, 13 associations, 2 représentants de communes voisines. Depuis, de nouveaux acteurs ont été invités à le rejoindre.

Le Conseil du développement durable a pour principales missions de :

- conseiller, orienter et suggérer les actions à inscrire dans l'Agenda 21,
- suivre et évaluer sa mise en œuvre,
- donner un avis à titre consultatif sur les projets en matière de développement durable dont les enjeux sont déterminants pour le devenir de la Ville.

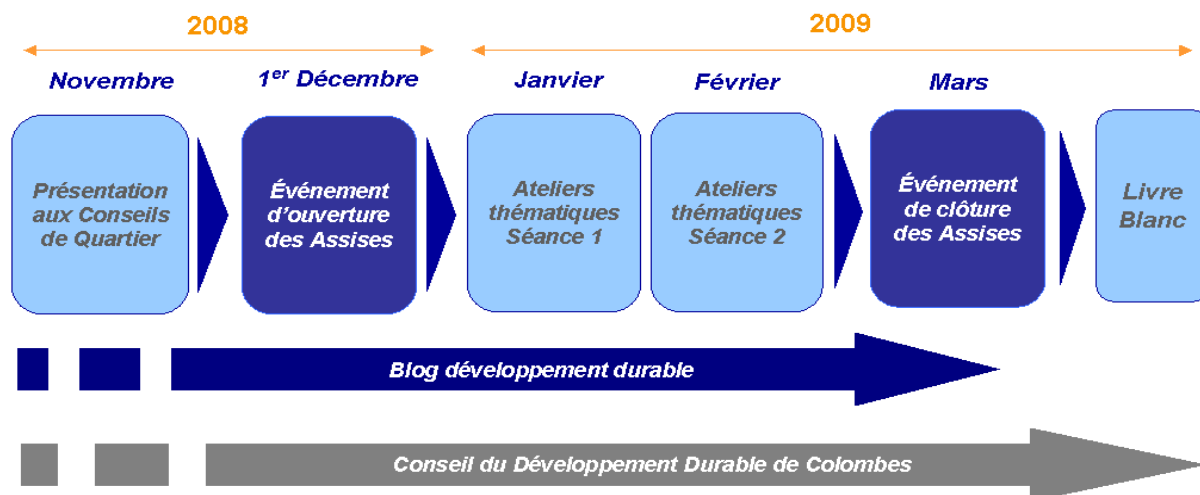
Il a été réuni à trois reprises au cours de l'élaboration de l'Agenda 21.

Depuis l'adoption de l'Agenda 21, lui ont été présentés deux bilans d'étape : un bilan exhaustif en 2010 et un récapitulatif des actions phares en 2011

Les Conseils du développement durable ont maintenant un ordre du jour thématique.

✓ **Les Assises du développement durable**

Temps fort de l'élaboration de l'Agenda 21, les Assises du développement durable ont lancé et cadré la concertation pour aboutir au Livre Blanc.



▪ L'implication des 10 conseils de quartiers

En novembre 2008, une présentation des enjeux du développement durable et des démarches d'Agenda 21 ainsi que les résultats du diagnostic du territoire colombien a été faite aux dix conseils de quartier de la Ville.

Un représentant de chaque conseil de quartier a alors été désigné pour participer au Conseil du développement durable de la Ville.

Lors de cette réunion, les habitants ont également été conviés à s'inscrire aux ateliers thématiques.

▪ La soirée de lancement des Assises pour une Ville écologique

La réunion publique d'ouverture de la concertation du 1^{er} décembre 2008 a réuni environ 500 colombiens.

En présence de personnalités du développement durable, les participants ont pu échanger sur des questions de préservation de l'environnement et sur les nouveaux enjeux économiques et sociaux de la société.

Au cours de la soirée, les habitants ont également pu s'inscrire aux ateliers thématiques de la concertation.



▪ Les ateliers de la concertation

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 de Colombes constituent l'élément central des Assises du développement durable.

Il s'est agi pour chacun des groupes de travail (deux sessions d'ateliers pour chacun des 5 thèmes de l'Agenda 21), de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire en fonction des grandes dimensions que sont la démographie, l'économie, le tissu social, l'environnement, la culture et l'éducation ou encore la gouvernance.

Organisés de février à mars 2009, les ateliers thématiques de la concertation ont permis de consulter un peu plus de 150 acteurs de la Ville de Colombes et la formulation de 213 propositions d'actions.

Dans un souci de restitution des travaux à l'ensemble des participants des ateliers, une soirée de présentation des propositions d'actions formulées au cours de la concertation a été organisée en avril 2009, au Conservatoire de la Ville.



- Le blog Agenda 21 de Colombes

Le blog Agenda 21 de la Ville a été mis en service en novembre 2008 afin de permettre aux colombiens dans l'impossibilité de participer aux ateliers de la concertation de pouvoir s'exprimer et d'apporter leurs contributions à la définition d'un plan d'actions. Cet outil a permis la formulation de 34 nouvelles propositions d'actions.

Toujours en activité, le blog permet aujourd'hui de rendre compte aux Colombiens des différentes actions menées par la Ville et/ou sur la Ville en matière de développement durable (<http://agenda21.colombes.fr/>).

- Le Livre Blanc de l'Agenda 21 de Colombes

De la synthèse du travail des ateliers de la concertation et des contributions des Colombiens recueillies sur le blog Agenda 21 découle le Livre Blanc de la concertation.

Ce dernier, présenté à la population lors d'une réunion publique en juin 2009 retranscrit les 247 propositions d'actions et se trouve être l'expression directe des citoyens.

Il a, par la suite, servi de base à la Ville de Colombes pour rédiger son programme d'actions définitif.



1.2. Le plan d'actions de l'Agenda 21 local

✓ Le choix de 25 actions

Devant des moyens financiers et humains contraints, une hiérarchisation des actions et un phasage de leur mise en œuvre ont dû être opérés par l'équipe municipale, la Ville ne pouvant tout mener de front.

L'Agenda 21 de la Ville se décline alors en 25 fiches actions et 92 mesures concrètes.

Celles-ci ont été rédigées suite à un travail de recoupement, à une étude fine de faisabilité technique et financière et à un arbitrage politique des 247 propositions de la concertation.



Ce document n'est pas figé. Il évolue et l'on constate déjà au bout de deux années de mise en œuvre que de nouvelles actions ont émergé (Agenda 21 interne des services, projets d'écologie urbaine sur les friches de la Ville...) et que d'autres risquent de ne malheureusement pas se réaliser.

✓ **Le plan d'actions**

	Objectif	Action	
Transport et mobilité	Encourager les modes de déplacements doux	1	Faciliter l'usage du vélo
	Adapter l'aménagement de la Ville	2	Organiser un nouveau partage de la rue
		3	Evaluer et optimiser les politiques de déplacement et de stationnement
	Limiter l'usage de la voiture	4	Améliorer le réseau de transports en commun
		5	Mise en place d'un Plan de Déplacements de l'Administration de la Ville de Colombes
Urbanisme et habitat durable	Développer un urbanisme durable	6	Créer un écoquartier
		7	Favoriser l'écoconstruction dans le parc privé et le parc social
	Limiter les émissions de gaz à effet de serre	8	Promouvoir les énergies renouvelables dans l'habitat privé
		9	Lutter contre les bâtiments « énergivores »
		10	Engager un Plan Climat Energie Territoire pour réduire la consommation d'énergie
Environnement et cadre de vie	Gérer les déchets de manière plus responsable	11	Mieux gérer et valoriser nos déchets avec la création d'une ressourcerie
		12	Réduire la quantité des déchets en amont
		13	Généraliser la pratique du tri dans l'habitat collectif
	Préserver les ressources en eau	14	Inciter à la récupération de l'eau de pluie
	Développer les espaces verts et la biodiversité	15	Créer des jardins partagés pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la biodiversité
		16	Développer le patrimoine écologique de la Ville
Économie responsable et durable	Encourager les entreprises à avoir un comportement écoresponsable	17	Accompagner les entreprises vers la mise en œuvre de démarches écoresponsables
	Développer l'économie sociale et solidaire	18	Ouverture d'une plate-forme de soutien à l'économie sociale et solidaire
	Contribuer à la réduction du chômage et des inégalités sociales	19	Rapprocher les acteurs économiques et les Colombiens
Territoire et solidarité	Faire du développement durable l'axe principal de la politique éducative	20	Sensibiliser les publics scolaires et multiplier les Agendas 21 scolaires
	Lutter contre les exclusions	21	Soutenir les projets de micro-crèches associatives
		22	Mettre en place un réseau d'alphabétisation
		23	Renforcer la prise en compte du handicap dans les politiques publiques
		24	Favoriser la colocation, notamment intergénérationnelle
	Inscrire la culture dans la vie et la Ville	25	Créer un festival thématique fédérateur

✓ **Un projet qui intègre les 5 finalités du développement durable**

A travers les 5 thèmes de son Agenda 21, la Ville de Colombes répond bien aux 5 finalités du développement durable :

- **Lutte contre le changement climatique** : en favorisant des modes de déplacements doux (fiches 1 à 5), en luttant contre les bâtiments énergivores (9), en encourageant l'écoconstruction (6 et 7) et les énergies renouvelables (8)...
- **Préservation de la biodiversité** : avec la création de jardins partagés (15), la plantation d'arbres, la création d'un observatoire de la biodiversité (16)
- **Epanouissement de tous les êtres humains** : en renforçant la prise en compte du handicap (23), en créant un festival culturel fédérateur qui s'appuie sur le tissu d'acteurs locaux (25)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations** : avec la mise en place d'un réseau d'alphabétisation (22) ou de colocations intergénérationnelles (24)
- **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : via l'ouverture d'une plateforme de soutien à l'économie sociale et solidaire (18)

1.3. Bilan et perspectives de l'Agenda 21 local

Le tableau récapitulatif ci-joint reprend l'ensemble des réalisations 2011 au regard des objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda 21 local.

Au terme de l'année 2011, 24 des 25 actions inscrites à l'Agenda 21 sont donc lancées. En particulier, 11 fiches actions voient l'ensemble de leurs mesures concrètes annoncées engagées, dans le respect des indicateurs et du calendrier (en vert dans le tableau).

Pour chacune des thématiques, on peut retenir les principaux éléments de bilan et perspectives suivants :

✓ **Mobilité et transports durables**

▪ Bilan 2011

- fiche 2 : approbation du Plan de Déplacements de Colombes (PDC) en février 2011 et mise en œuvre des premières actions (extension du stationnement payant, fixation du stationnement, extension de la zone 30 des Vallées, aménagements sécuritaires...)
- fiche 2 : approbation de la piétonisation de la rue Saint-Denis
- fiche 5 : réalisation du Plan de Déplacements de l'Administration dans le cadre de l'Agenda 21 interne des services municipaux

▪ Perspectives 2012

- Fiche 1 : poursuite du travail sur la création de stationnement pour vélos et deux-roues motorisées. Par ailleurs, les objectifs concernant la création de linéaires cyclables seront probablement à réévaluer au regard des éléments qui seront effectivement inscrits dans le plan triennal réseau vert avec la Région Ile-de-France
- Fiche 2 : lancement des travaux de la piétonisation de la rue st Denis, création de 2 zones de rencontre (place Facel Véga et Paul Bert), lancement de l'étude d'avant projet pour toutes les zones 30 et les zones de rencontre prévues dans le PDC
- Fiche 3 : nouveau plan de circulation du secteur Agent Sarre selon le plan de programmation du PDC, poursuite de la fixation du stationnement (25 rues). Enfin, au regard du contexte budgétaire 2012 de la Ville, la création d'un poste d'observateur des déplacements ne pourra se faire comme annoncée dans le plan d'actions.
- Fiche 5 : premières mises en œuvre du Plan de Déplacements de l'administration (PDA) : mise en place d'un pool de vélos et de véhicules pour les agents, création d'un espace dédié aux déplacements sur l'Intranet...

▪ Nouveauté : Autolib'

Bien que non inscrit à l'Agenda 21 local, le système de véhicules automobiles électriques en libre service dénommé "Autolib" viendra compléter les actions en matière de transport et mobilité "durables".

En effet, la Ville de Colombes a manifesté son intérêt pour ce projet, engagé par la Ville de Paris en concertation avec les communes de la petite couronne, les départements et la Région Ile-de-France, en adhérant au syndicat mixte Autolib.

Le calendrier prévoit un démarrage pour la fin 2011 et un déploiement du service à l'ensemble des communes adhérentes en 2012.

Le syndicat a estimé que la Ville aurait besoin d'une vingtaine de stations sur son territoire et devrait en prendre 7 en charge (soit un montant de 350.000 €).

✓ **Urbanisme et habitat durable**

▪ Bilan 2011

- fiche 6 : premières constructions HQE-BBC sur l'écoquartier de la Marine
- fiche 7 : mise en place d'un conseil en éco-construction pour les particuliers
- fiche 7 et 9 : adoption du Plan Local de l'Habitat comprenant un volet "éco-construction" et un volet "précarité énergétique"
- fiches 8 et 9 : lancement d'une étude pré-opérationnelle pour un Programme d'Intérêt Général (PIG) précarité énergétique et habitat indigne
- fiche 9 : finalisation des diagnostics énergétiques des 80 bâtiments municipaux les plus consommateurs en vue de la préparation d'un plan pluriannuel d'investissement d'économies d'énergie.

▪ Perspectives 2012

- fiches 8 et 9 : les aides aux particuliers annoncées dans ces fiches pour les énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique seront incluses dans le règlement de l'éventuelle opération d'amélioration de l'habitat en réflexion à l'échelle de la Ville. L'étude pré-opérationnelle pour calibrer ce dispositif étant lancée en septembre 2011, la pertinence et le cadrage de ces aides ne pourront être évalués qu'à partir de 2012.
- fiche 10 : la loi Grenelle 2 impose aux communes de plus de 50 000 habitants de mener un Plan Climat Energie Territorial (PCET) sur leur patrimoine et services. La commune de Colombes disposant de nombreux diagnostics liés aux émissions de gaz à effet de serre réalisés dans le cadre de projet divers (Bilan Carbone, diagnostics énergétiques, thermographie aérienne, Plan de Déplacements de l'Administration...), elle dispose d'un gisement de données important lui permettant de conduire en interne son PCET « patrimoine et services ». Le volet « territoire » du PCET ne constitue pas une obligation légale. Toutefois, dans la perspective de la création d'une intercommunalité, les communes de la Boucle Nord réfléchissent à la réalisation de ce travail en commun pour 2012. Un cahier des charges est en cours de rédaction.

✓ **Environnement et cadre de vie**

▪ Bilan 2011

- fiche 11 : réflexion sur la création d'une ressourcerie engagée dans le cadre du projet R-Urban de l'association Atelier d'Architecture Autogérée (AAA)
- fiche 12 : réalisation d'un Plan de réduction des déchets
- fiche 13 : mise en place du compostage collectif au 4 avenue Jean Jaurès et signature d'une "charte du compostage" entre les locataires, Colombes Habitat Public et la Ville
- fiche 15 : création des premiers jardins partagés en pieds d'immeubles Colombes Habitat Public aux Côte d'Auty et aux Fossés-Jean
- fiche 16 : création de l'Observatoire de la biodiversité et écriture de la Charte de l'arbre

▪ Perspectives 2012

- fiche 12 : mise en œuvre du Plan de réduction des déchets
- fiche 15 : création de 1700 m² de jardins partagés au 4-12 rue Michelet dans le cadre du projet R-Urban de l'association Atelier d'Architecture Autogérée. Jardins partagés sur la ZAC de la Marine
- fiche 16 : inventaire de la faune et la flore colombiennes dans le cadre de l'observatoire. Ce recensement se fera grâce à l'intervention d'experts mais également à travers la participation des riverains. Pour se faire, un programme de sciences participatives sera mis en place.

- Nouveauté : Le Plan de réduction des déchets

Elaboré au cours de l'année 2011, il a abouti aux différentes mesures suivantes :

- redéfinition d'objectifs de tonnages des déchets plus ambitieux que ceux de l'Agenda 21 local (voir tableau joint)
- réévaluation du nombre de composteurs devant être distribués aux colombiens, surestimé dans l'Agenda 21 local.
- mise en place d'une campagne d'affichage des gestes de tri à pratiquer
- organisation d'une manifestation de sensibilisation dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets (26 novembre 2011)

✓ **Economie responsable et durable**

- Bilan 2011

- fiche 18 : signature d'une convention et versement annuel d'une subvention à l'association Atelier d'Architecture Autogérée dans le cadre du projet R-Urban visant à développer l'économie sociale et solidaire.

- Perspectives 2012

- fiche 17 : la mise en place d'un prix de l'entreprise durable s'avère un pari difficile pour la municipalité qui n'a pas de véritable légitimité pour instaurer un label. Cette mesure de la fiche 17 est donc abandonnée.
- fiche 18 : poursuite du projet R-Urban d'ici 2014 avec l'aménagement de trois pôles prototypes complémentaires de gouvernance environnementale :
 - o aménagement en cours sur le terrain 4-12 rue Jules Michelet pour le pôle d'agriculture urbaine civique et d'activités culturelles-pédagogiques (répond également à la fiche 15)
 - o premières réflexions pour le pôle ressourcerie et la plateforme d'éco-construction situés Boulevard d'Achères (répond également à la fiche 11)
 - o constructions envisagées au 8 rue Jean-Jacques Rousseau pour le pôle résidentiel coopératif écologique, qui pourrait accueillir quelques logements expérimentaux pouvant combiner auto-construction et chantiers école.

✓ **Territoire et solidarité**

- Bilan 2011

- fiche 20 : poursuite et multiplication des Agendas 21 scolaires avec l'adoption du plan d'actions de l'école Ambroise Paré B et l'engagement à la rentrée 2011 de l'ensemble du groupe scolaire Charles Péguy (3 écoles)
- fiche 23 : élaboration et adoption du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
- fiche 25 : première édition du Festival de la voix les 7 et 8 mai rencontrant un fort succès

- Perspectives 2012

- fiche 20 : réalisation de l'Agenda 21 scolaire du groupe Charles Péguy, le premier à l'échelle de l'ensemble d'un groupe scolaire.
- fiche 23 : mise en œuvre du PAVE, avec la priorité donnée à la réalisation progressive d'aménagements comme l'installation de feux sonores et de bandes d'éveil à la vigilance, ainsi qu'à l'accessibilité aux services municipaux.

1.4. Les autres projets portant sur les politiques publiques de développement durable

✓ **L'Agenda 21, un projet qui s'articule avec les autres documents stratégiques de la collectivité**

Depuis son installation, la municipalité s'est engagée sur de nombreux chantiers en lançant notamment l'élaboration de plusieurs documents de planification stratégique : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan de Déplacements de Colombes (PDC), Plan Local de l'Habitat (PLH)..., tous postérieurs à l'Agenda 21.

A l'instar, du PLU et de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les dix années à venir, tous ces documents s'inscrivent dans une perspective de développement durable en lien étroit avec les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville.

Ainsi, le PADD s'appuie-t-il sur cinq enjeux majeurs : une Ville évolutive et solidaire, une Ville accessible, une Ville active et attractive, une Ville verte et durable, une Ville mosaïque, qui permettront de répondre directement à certains des objectifs de l'Agenda 21.

On y retrouve par exemple l'objectif visant à inciter les citoyens à « Se déplacer autrement », principal enjeu du thème Transport et mobilité de l'Agenda 21. Ou encore celui de « Protéger le patrimoine paysager et environnemental » qui est corrélé à la volonté de « Préserver, développer les espaces verts et la biodiversité » de l'Agenda 21 de Colombes.

De la même manière, on retrouve dans le programme d'actions du PLH un thème intitulé « Mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21 ». Celui-ci se décline en deux actions : la première « Favoriser l'éco-construction » reprend les actions 6 et 7 de l'Agenda 21 respectivement « Créer un écoquartier » et « Favoriser l'éco-construction dans le parc privé et social ». La seconde « Lutter contre la précarité énergétique » se recoupe avec l'action 9 « Lutter contre les bâtiments énergivores » de l'Agenda 21 local.

✓ **Les autres actions Colombiennes en matière de développement durable**

L'Agenda 21 local de la Ville constitue la feuille de route de l'action municipale en matière de développement durable. Mais au delà de ce plan d'actions adopté en 2009, de nouveaux projets en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 se sont depuis développés. On retrouve parmi eux :

▪ La charte de chantier à faible impact environnemental (ANRU) :

Menée dans le cadre des projets de la rénovation urbaine, la charte de chantier à faible impact environnemental est une pièce contractuelle du marché de travaux remis à chaque entreprise intervenant sur le chantier, qu'elles soient en relation directe ou indirecte avec le maître d'ouvrage.

Elle a pour objectifs de :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier
- Limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge
- Gérer une meilleure collecte des déchets
- Gérer un meilleur tri des déchets pour faciliter le recyclage

- Le projet culturel et son volet développement durable

Afin de lutter contre les exclusions (objectif 13 de l'Agenda 21) et inscrire davantage la culture dans la vie et la Ville (objectif 14) le projet culturel de la Ville a été repensé. Il est organisé autour de quatre objectifs structurants et prioritaires :

- L'égal accès à la culture pour tous
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle
- La mise en synergie des acteurs culturels et la recherche de complémentarités
- La prise en compte des problématiques du développement durable : respect de l'environnement, développement du numérique, actions de formation et de sensibilisation, promotion de la diversité et des droits culturels...

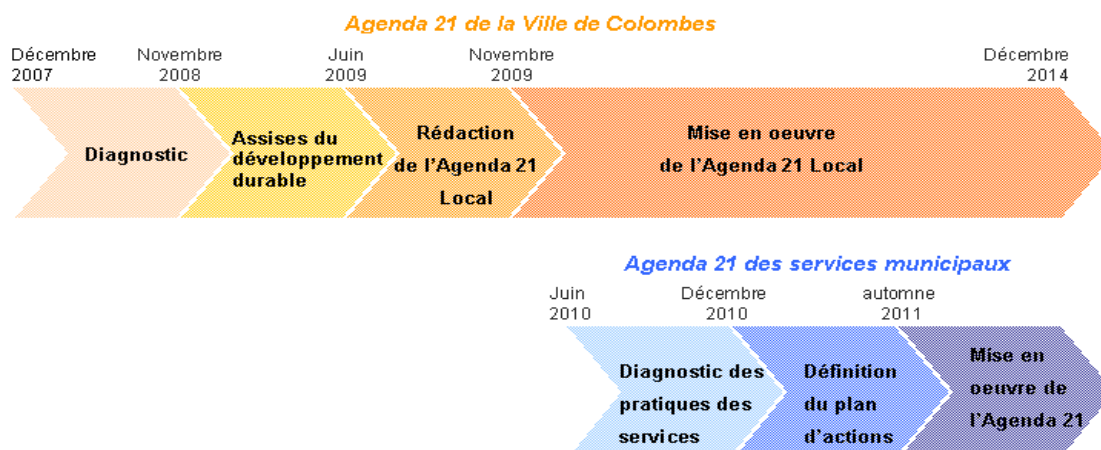
- La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée. La GUP intervient au quotidien dans des domaines contribuant à maintenir la qualité des espaces publics : voirie, propreté, sécurité, éclairage public, hygiène...

Les référents GUP (un dans chaque mairie de proximité) sont organisés de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la commune. Ils prennent connaissance des avis des usagers recueillis dans les chalets des marchés ou par d'autres circuits (numéro vert, adresse mail), les transmettent aux services municipaux concernés et en assurent le suivi.

2. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

La Ville de Colombes s'est interrogée sur son fonctionnement et ses pratiques internes en matière de développement durable à travers l'élaboration de son l'Agenda 21 interne des services municipaux. Il fait suite aux réflexions menées dans le cadre de l'Agenda 21 du territoire approuvé en novembre 2009.



Il s'organise autour des 5 thématiques :

- Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)
- Santé et bien-être au travail
- Tri et gestion des déchets municipaux
- Achats durables
- Bâtiments économes

2.1. L'élaboration de l'Agenda 21 interne

Cette démarche d'amélioration continue du fonctionnement des services s'est organisée en deux phases :

- une phase de mobilisation et de concertation des agents (réalisée en 2010)
- une phase de structuration et de début de mise en œuvre du plan d'actions (2011)

✓ **Le lancement de la démarche et la concertation avec les agents**

▪ Mise en place du Comité stratégique

Il est composé de 12 membres : le Maire, 8 élus, le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Techniques et le Directeur Général Adjoint du Pôle Urbain et développement durable. Instance de suivi des différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de l'Agenda 21 interne, le Comité stratégique valide les propositions des groupes de travail.

▪ Réalisation des premiers diagnostics

L'été 2010 a été en partie consacré à la réalisation d'une enquête auprès des services, afin d'établir un diagnostic des pratiques internes de la mairie.

Ce recueil de données a servi de support de travail aux participants des séminaires de septembre et novembre (voir ci-après).

- Organisation de séminaires pour sensibiliser et mobiliser les agents

Deux séminaires à destination des agents ont été organisés les 21 septembre et 30 novembre. Ils ont permis à la fois de sensibiliser des agents issus des différents services de la Ville (services techniques, police municipale, CUCS, agents d'entretien, administratif...) et de faire émerger des propositions d'actions concrètes autour des thématiques de la santé au travail, de la gestion des déchets ou de l'administration responsable.

Un séminaire des cadres a été organisé le 30 septembre, au cours duquel directeurs et responsables de services ont proposé les premières pistes d'un plan d'actions.

✓ **L'élaboration du programme d'actions**

- Diagnostics complémentaires

Afin d'affiner les pistes d'actions possibles, des diagnostics complémentaires ont été nécessaires, ils ont porté sur :

- pour la santé au travail : le recensement des risques physiques et psychosociaux lors de groupes métier (agents d'accueil, services techniques, crèches, PM...)
- pour le PDA : l'envoi et l'analyse de questionnaires adressés à tous les agents (avec un taux de retour très satisfaisant de 21%), des enquêtes sur sites, l'analyse de données fournies par les RH
- pour les déchets : le recensement de la collecte et de la conteneurisation sur chacun des sites municipaux, y compris les écoles
- pour les achats : des réunions de travail avec le service des achats et les principaux services acheteurs sur les clauses environnementales, sociales et éthiques

- Organisation et animation de 3 sessions de groupes de travail

Afin de formuler des propositions, 4 groupes projets composés de directeurs, de responsables et d'agents de terrain ont été constitués sur les thématiques santé, déplacements, déchets et achats. Sur les bâtiments économes, le travail a été mené directement avec les services techniques.

Les groupes de travail se sont réunis à 3 reprises :

- en février : pour présenter et valider la méthodologie de travail et proposer les diagnostics complémentaires à réaliser
- en mai : pour présenter les diagnostics complémentaires et définir les premières actions
- en juin : pour finaliser les propositions budgétées

- Validation par le Comité stratégique :

A chaque étape, le Comité stratégique valide les propositions des groupes de travail. Il s'est réuni à 5 reprises au cours de la démarche :

- en juillet 2010 : pour le lancement
- en octobre 2010 : pour la validation de la méthodologie
- en mai : pour valider les premières pistes d'actions
- en juin : pour un premier regard sur les propositions budgétées
- en octobre : pour une validation du programme d'actions

Le programme d'actions a été validé par le Comité stratégique en octobre 2011 et présenté en majorité municipale en novembre 2011.

La Mission Développement Durable travaille actuellement à affiner l'analyse technique, financière et temporelle des différentes actions.

Le document finalisé sera communiqué à l'ensemble du personnel municipal au premier trimestre 2012.

2.2. Les propositions du plan d'actions de l'Agenda 21 interne

La proposition de plan d'actions se compose de 16 fiches actions.

	N°	Actions
Plan de Déplacements de l'Administration	1	Favoriser l'utilisation des transports en commun
	2	Favoriser l'utilisation du vélo
	3	Limiter l'usage de la voiture en solo
	4	Sensibiliser et informer les agents sur les modes de transports alternatifs à la voiture
Santé et le bien-être au travail	5	Améliorer les conditions physiques de travail des agents
	6	Améliorer les conditions psychologiques de travail des agents
	7	Améliorer et harmoniser les processus RH au sein de la Mairie
	8	Améliorer et harmoniser les pratiques de management au sein de la Mairie
Tri et gestion des déchets municipaux	9	Améliorer la collecte des déchets
	10	Améliorer les locaux à poubelles
	11	Sensibiliser et informer les agents sur la gestion des déchets
Achats durables	12	Diffuser une véritable culture d'achats durables au sein des services
	13	Installer un système de management des achats durables
Bâtiments économes	14	Lutter contre les bâtiments énergivores
	15	Promouvoir les énergies renouvelables
	16	Sensibiliser et informer les agents sur les économies d'énergie

2.3. Bilan et perspectives de l'Agenda 21 interne

Bien que le programme d'actions soit encore en cours d'analyse, certaines mesures ont déjà été lancées en 2011.

✓ *Le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)*

▪ Bilan 2011

A ce jour, seules les formations à l'éco-conduite proposées par le CNFPT sont à la disposition des agents.

Par ailleurs, un travail complet de diagnostics de terrain et d'enquête auprès de l'ensemble du personnel municipal a été conduit en 2011. Il permet à la fois d'avoir une vision représentative des modalités de déplacement des agents et de leurs attentes et de connaître précisément les possibilités de stationnement et de desserte des sites municipaux.

▪ Perspectives 2012

Fort des diagnostics, les services travaillent à la mise en place dès 2012 :

- d'un pool vélos et voitures
- d'un espace dédié aux déplacements sur Intralog (espace covoiturage, itinéraires conseillés, temps de parcours piéton...)

✓ *La santé et le bien-être au travail*

▪ Bilan 2011

Les différents recrutements liés à la mise en œuvre des actions de cette thématique ont été réalisés dès 2011. En effet, ils viennent répondre à des besoins déjà identifiés par la collectivité et confirmés par les travaux de l'Agenda 21 interne (en groupe de travail et auprès de groupes d'agents témoins).

- Juillet 2011 : recrutement d'un Ingénieur Hygiène-Sécurité (IHS)
- Septembre 2011 : recrutement d'un chargé de communication interne à mi-temps
- Automne 2011 : recrutement d'un psychologue à mi-temps

Par ailleurs, la Direction des ressources humaines s'est dotée de divers outils afin d'améliorer les processus RH :

- un logiciel de gestion des risques professionnels pour optimiser le travail d'inventaire et d'évaluation, suite au recrutement de l'IHS. La formation des chefs de services à ce logiciel et la saisie des risques professionnels ont débuté dès 2011.
- le module Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) du logiciel RH Civitas pour automatiser la gestion des feuilles d'évaluation à l'issue des entretiens annuels 2011 et mieux gérer les demandes de formation des agents.

▪ Perspectives 2012

Le travail envisagé en 2012 consistera en :

- la rédaction du livret d'accueil pour les nouveaux agents
- l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du plan de prévention
- la mise en place d'une cellule de suivi psychosocial
- des formations pour les managers et l'élaboration d'une charte du management

✓ **Tri et gestion des déchets municipaux**

▪ Bilan 2011

Le diagnostic a pointé le manque d'équipement sur certains sites, empêchant le bon déroulement de la collecte des multimatériaux (papier et emballages). Afin de remédier rapidement à cette situation sur les écoles de Colombes, différents équipements ont été livrés dès 2011 :

- 3 conteneurs multimatériaux pour les écoles Jean Moulin maternelle et Maintenon maternelle
- 17 corbeilles multimatériaux pour l'école Buffon élémentaires (1 par classe)

▪ Perspectives 2012

Pour pallier les lacunes révélées par le diagnostic effectué en 2011, la Ville devra progressivement doter en matériel de tri ses sites et équipements municipaux :

- 20 corbeilles multimatériaux pour les deux salles associatives et les 15 loges des gardiens des équipements sportifs
- 21 conteneurs multimatériaux pour les 4 sites administratifs, les 15 équipements sportifs et les 2 salles associatives non équipés
- achat de 10 chariots double-flux pour la réalisation d'un test dans les écoles

Afin d'améliorer et optimiser la pratique de la collecte, un travail devra également être mené sur l'aménagement des locaux, la formation et la sensibilisation des agents. L'action se matérialisera alors par :

- la réalisation d'études pour l'adaptation des locaux poubelles
- la formation des agents d'entretien des bâtiments scolaires (EBS) et administratifs (EBA)
- la rédaction d'un guide sur les procédures de collecte et de tri déjà en place à la Mairie
- l'affichage de nouvelles consignes de tri

✓ **Achats durables**

▪ Bilan 2011

Afin d'instaurer un véritable système de management des achats durables (objectifs sur certains produits, rationalisation et centralisation des achats de la Ville ...), le service Achats a accueilli un nouvel acheteur public de catégorie A en remplacement du départ d'un acheteur de catégorie B.

▪ Perspectives 2012

L'action de la municipalité au regard de ses pratiques d'achats durables consistera en 2012 en :

- la formation aux achats durables des principaux correspondants parmi les services donneurs d'ordre et les acheteurs
- la mise en place d'un système d'évaluation des fournisseurs
- la réalisation des fiches produits ou services pour les 10 principaux produits et services commandés par la Ville
- le recours à 100% de papier recyclé (hors papier spécifique)
- l'achat de lots de matériel d'entretien écologique

✓ **Bâtiments économes**

▪ Bilan 2011

Les travaux sur la performance énergétique des bâtiments sont antérieurs à la mise en place de l'Agenda 21 interne. Toutefois, avec 170 000 m² de patrimoine immobilier et une consommation moyenne en électricité de 576 kWh/m²/an, les marges de progrès sont encore importantes. Aussi, les services techniques ont-ils entrepris et finalisé en 2011 les diagnostics énergétiques de bâtiments les plus consommateurs et élaboré un plan pluriannuel d'investissement en matière d'économie d'énergie.

Concernant les consommations d'eau, un système de télé-relève a été mis en place, permettant de détecter les anomalies.

Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, la Ville achète déjà de l'énergie verte pour couvrir 23% de ses consommations, conformément aux objectifs de la loi Grenelle 2. Par ailleurs, une étude de faisabilité menée en 2011 doit conduire à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments municipaux : 2 écoles ont été retenues (l'école Henri Martin et le groupe scolaire Léon Bourgeois).

Enfin, une action de sensibilisation a été conduite avec EDF sur les sites de l'Hôtel de Ville, du centre administratif et du centre technique municipal en décembre 2011. Trois journées de formation aux éco-gestes en matière de réduction des consommations énergétiques ont été proposées aux agents. Des compteurs ont été installés relevant les consommations en temps réel des 3 sites : 3 semaines avant les journées de sensibilisation et 5 semaines après afin d'établir une comparaison avant/après l'action de sensibilisation.

▪ Perspectives 2012

Le travail des services en matière de réduction des consommations énergétiques des bâtiments municipaux s'articulera à partir de 2012 autour :

- de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement
- du suivi régulier des consommations d'eau grâce à la télé-relève
- du lancement des travaux pour la mise en place du photovoltaïque sur les groupes scolaires Henri Martin et Léon Bourgeois
- de la poursuite du programme de sensibilisation des agents aux écocgestes

2.4. Les autres projets portant sur le fonctionnement et les activités internes

L'Agenda 21 interne formalise un certain nombre d'engagements et de réflexions conduits par la Ville depuis déjà 3 ans. Il s'inscrit donc, en toute logique, en cohérence avec d'autres projets internes ou actions thématiques tels que :

▪ Le Schéma directeur informatique

Le schéma directeur informatique, mené en cohérence avec l'Agenda 21 interne, a pour objectifs d'améliorer l'efficacité des services et de réduire l'impact environnemental de l'administration par la réduction de consommables. Ce projet est l'outil permettant la mise en œuvre de la dématérialisation de l'information et des procédures papier au sein de l'organisation des services municipaux. Il est également tourné vers les colombiens puisqu'il favorise la dématérialisation de certaines procédures administratives telles que les documents d'état-civil, les inscriptions aux services publics...

▪ La Charte Marianne

Cette démarche de qualité qui consiste en l'élaboration d'une charte d'engagements portant sur la qualité de l'accueil des usagers du service public, a été adoptée en 2005. Selon la logique d'un processus d'amélioration continue les objectifs et engagements de la charte ont été redéfinis à l'automne 2009 selon les dispositions du référentiel Marianne qui fixe les engagements en matière de qualité de l'accueil et du service que doivent respecter toutes les administrations d'Etat d'ici la fin 2011:

- le traitement des demandes dans les délais annoncés : traitement des courriers et courriels dans le délai maximum d'un mois, traitement des VANI (Votre Avis Nous Intéresse) dans le délai maximum de 21 jours, prise en charge des appels téléphoniques en trois sonneries maximum
- l'adaptation des horaires d'ouverture des services aux besoins des usagers
- l'identification des agents d'accueil
- l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap
- la mise en place d'une signalétique adaptée et explicite
- l'amélioration et la mise à jour du site Internet de la Ville

▪ Le pain bio dans la restauration

Depuis la rentrée de septembre 2011, la commune propose au menu de ses restaurants scolaires, de son restaurant municipal et de ses crèches municipales du pain Bio.

Au delà d'être fabriqué à partir de farines certifiées par Ecocert, ces pains présentent une meilleure empreinte écologique que les pains servis précédemment puisque la farine les composant est produite dans le centre de la France.

▪ Les clauses dans les marchés publics

Depuis de nombreuses années, la Ville inclut dans ses marchés publics des clauses d'insertion en faveur de l'emploi des publics qui en sont éloignés (contrats aidés, contrat d'insertion...). Des critères environnementaux telle que la récupération des déchets y sont également insérés afin de réduire l'impact environnemental de l'administration.

▪ Le projet d'administration

Le projet d'administration vise à structurer et consolider le fonctionnement des services et à formaliser les objectifs et les méthodes des services communaux pour la période 2011-2014. Les différentes thématiques de l'Agenda 21 interne, se voient encore renforcées dans les valeurs et principes de l'administration, sous l'item « Favoriser une administration écologique et durable ».

Annexe

Tableau de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 local – Année 2011